



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : Règlement
 Pièce n°3.3 : Règlement graphique
 Pièce n°3.3.1 : Plan de la commune 1/8000

- Légende**
- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**
- Servitudes surfaciques**
- AC1 : Périmètre de protection des abords des monuments historiques
 - INT1 : Servitude relative à la salubrité et à la sécurité publique (Cimetière)
- Plan de Prévention du Risque Inondation**
- PPRI Zone rouge
 - PPRI Zone bleue
- PLAN LOCAL D'URBANISME**
- Prescriptions ponctuelles**
- Élément bâti protégé - Autre (Art. L.151-19 du CU)
 - Élément bâti protégé - Bâti (Art. L.151-19 du CU)
 - Élément bâti protégé - Calvaire (Art. L.151-19 du CU)
 - Élément bâti protégé - Monument (Art. L.151-19 du CU)
- Prescriptions linéaires**
- Élément bâti protégé - Statue (Art. L.151-19 du CU)
 - Patrimoine paysager boisé protégé - Aligement d'arbres (Art. L.151-19 du CU)
- Prescriptions surfaciques**
- Élément écologique boisé protégé (Art. L.151-23 du CU)
 - Élément écologique protégé (Art. L.151-23 du CU)
 - Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics (Art. L.151-41 du CU)
 - Patrimoine paysager protégé (Art. L.151-19 du CU)
 - Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur (Art. L.1517-4 du CU)
- Informations surfaciques**
- Lit majeur Atlas des Zones Inondables